



COMMUNE DE PAUDEX

DECISION DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Paudex

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 24 novembre 2008, le Conseil communal a adopté :

1. Le préavis 15/2008 – Budget pour l'année 2009
 - . avec des revenus pour fr. 10'809'600.--
 - . des charges pour fr. 12'475'000.--
 - . un excédent de charges de fr. 1'665'400.--

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art.107, al 3,LEDP)(le budget pris dans son ensemble ne peut pas faire l'objet d'un référendum)

2. Le préavis 16/2008 – Abrogation du règlement pour la fourniture électrique du 13 décembre 1976, avec effet au 1^{er} janvier 2009, afin d'être en mesure d'appliquer les conditions générales dans le réseau de distribution, conformément à la loi

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art.107, al 3,LEDP)

3. Le préavis 17/2008 - Adhésion à l'Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry et approbation des statuts de cette Association

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art.107, al 3,LEDP)

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Serge Voruz



La Secrétaire municipale

Ariane Bonard

Paudex le 25 novembre 2008